

TRAVAUX

PUMPTRACK

Le conseil municipal du 20 février 2024 a retenu la Sté VÉLOSOLUTION pour réaliser notre piste de pumptrack qui sera opérationnelle en juin. Cette entreprise, domiciliée dans la Drôme, a obtenu la meilleure note lors de l'analyse des offres : 60 points sur le critère valeur technique et 39,51 points sur le critère financier, soit un total de 99,51 points, pour un budget de 96 249,90€ HT.

Ce PUMPTRACK sera constitué de 2 pistes séparées :

- une pour les petits
- une autre où deux circuits se juxtaposent

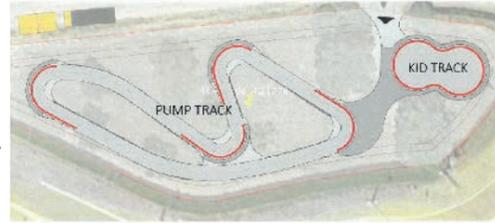
Les blocs de pierres présents sur le site seront réutilisés pour créer des difficultés supplémentaires.

Pour rendre ce lieu plus convivial, nous envisageons d'y installer, dans un 2ème temps, des tables de pique-nique ainsi qu'un point d'eau.

Ce projet pourra légèrement évoluer en fonction du terrain car un des objectifs est de préserver le maximum d'arbres.

Thierry BERRES

Afin de mieux comprendre ce projet, nous vous joignons le plan ci-dessous.



URBANISME

Terrains à diviser, à vendre, à acheter : comment s'y retrouver dans leur zonage ?

Il n'est effectivement pas simple de comprendre toutes les dénominations de classification de terrains, d'autant que chacune non seulement suit des règles d'urbanisme différentes mais se décline en plusieurs sous-zones. Celles qui sont le plus fréquemment utilisées sont les zones :

- U (zone urbaine)
- A (zone agricole)
- N (zone naturelle et forestière)

· En ce qui concerne Lablachère, l'appartenance d'une parcelle est définie par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i.) du Pays Beaume-Drobie. Ce document d'urbanisme permet de s'assurer de la faisabilité d'un projet. Il fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols en vigueur sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Avant d'entamer tout projet, sa consultation est incontournable :

<https://www.pays-beaumedrobie.com/vivre-habiter/urbanisme/plui/>

· Autre question que vous pourriez vous poser : dans quelle zone se situe mon terrain ? Pour le savoir, référez-vous au plan cadastral disponible :

- soit en consultant sur le site précité la rubrique « géoportail urbanisme »,
- soit en mairie,
- soit directement via le site

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/>

· Si la parcelle se trouve dans une zone repérée :

- par la lettre U, elle devrait être constructible,
- en revanche, définie par les lettres A ou N, elle sera non constructible.

A toute règle ses exceptions :

· La loi rend licite l'aménagement de terrains situés en zone A ou N.

Ils sont désignés par l'acronyme :

STECAL

(secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées).

Ces secteurs, encadrés par le règlement du P.L.U.i., sont destinés à implanter de l'habitat léger, mobile, démontable tel que : caravane, yourte, tipi, tiny-house, construction dite «compostable» constituée de chanvre, de paille et autres matériaux biodégradables), etc.

Sous certaines conditions, les STECAL peuvent être autorisés et aménagés pour l'habitat des gens du voyage.

Pour toute information qui pourrait vous être utile concernant les règles générales applicables à votre bien, le service Urbanisme de Lablachère se tient à votre disposition.

N'hésitez pas à le contacter à l'adresse : autorisation-urbanisme@lablachere.fr

Daniel MORSELLI



LE MOT DU MAIRE



Lablachéroises, Lablachérois,
Chers amis,

J'espère que le bulletin annuel que vous avez reçu début janvier 2024 vous a donné satisfaction, il était en effet une première pour nous.

À ce sujet vous trouverez dans ce bulletin trimestriel n° 16 le bilan financier de cette édition annuelle. J'en profite pour remercier à nouveau les commerçants et artisans qui nous ont permis de réaliser ce document d'information.

J'ai sollicité votre avis sur le projet de réalisation d'une salle multiculturelle (ou multigénérationnelle ou maison des associations) à Lablachère en organisant une concertation publique début janvier 2024. Vous avez été très nombreux à vous exprimer sur son opportunité et sa conception et je vous en remercie. Une très large majorité est favorable à la réalisation de cet ouvrage. À partir de vos idées nous allons réfléchir à la conception architecturale de ce futur lieu de rencontre.

Je ne manquerai pas de vous informer régulièrement de l'évolution de ce chantier.

En parlant de chantier, la piste en boucles, constituée de bosses et de virages relevés, le pumptrack, verra le jour dans les semaines qui viennent. Le Conseil municipal a choisi une entreprise de la Drôme qui a proposé la meilleure offre. Si tout va bien cette piste sera opérationnelle pour l'été.

Je vous laisse découvrir dans ce bulletin d'autres sujets forts intéressants sur la vie de notre commune et ses activités, ainsi qu'une information à l'attention du monde agricole dont nous connaissons les difficultés et que nous soutenons au mieux de nos possibilités.

Bonne lecture

A bientôt

UN NOUVEAU CHEF AU CENTRE DE SECOURS SUD CÉVENNES

Il y a un peu plus de 6 mois le centre de secours Sud Cévennes était inauguré. Nos sapeurs-pompiers ont pris leurs habitudes et profitent au mieux de leurs nouvelles structures.

Le nouveau chef de centre le Lieutenant Contesse a pris ses fonctions en octobre 2023.

Cet officier est très sensible aux rapports cordiaux entre les pompiers et la municipalité et s'attache à les maintenir et les renforcer. A cet égard, le Maire a pu apprécier son professionnalisme, son contact sympathique et chaleureux à l'occasion de l'organisation du cross bi-départemental des pompiers, le 27 janvier 2024 à Lablachère.

Le 1er mars 2024 le Maire et une partie du conseil ont reçu cet officier qui a fait le point sur l'activité du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en Ardèche et du centre de secours Sud Cévennes à Lablachère en particulier.

Jean-Pierre LAPORTE





NATURA 2000 : UN OUTIL MAJEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Natura 2000 est un réseau Européen de protection de la biodiversité réfléchi dès 1976 par la commission Européenne et qui a été déployé au cours de l'année 2000 (d'où son nom). La France compte environ 1756 sites (légèrement variables selon les ajustements) qui couvrent

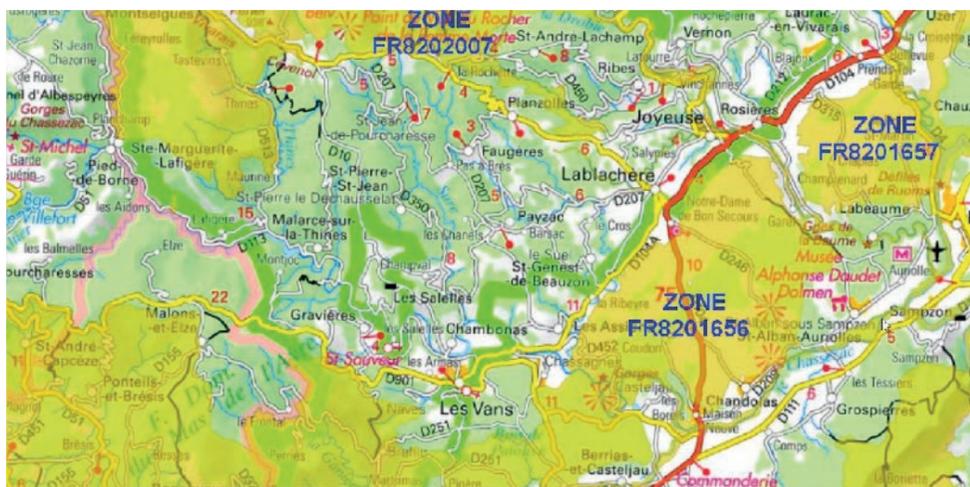
13 % du territoire terrestre national (auxquels s'ajoutent des territoires marins). Ce réseau est cofinancé par les collectivités territoriales (Etat) et par des fonds Européens. En Ardèche, il existe 22 sites qui couvrent une surface de 42751 hectares (on peut citer notamment sur notre secteur : FR8201657 moyenne vallée de l'Ardèche, Pelouses du plateau des Gras d'une superficie de 5408.5 hectares ; et FR8201656 bois de Païolive et basse vallée du Chassezac d'une superficie de 6217 hectares).

Ces sites ont pour objectif d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux lors des activités humaines. Ils doivent protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité Européenne.

La démarche privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces en tenant compte des préoccupations économiques et sociales. Ainsi, les activités humaines et les projets d'infrastructures sont possibles. Les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et les habitats protégés doivent être soumis à une évaluation environnementale préalable (étude d'impacts / solutions pour réduire ces impacts /...). Suivant le résultat, le projet peut être refusé. S'il est accepté, il doit faire l'objet de mesures compensatoires (nouvelles superficies à inclure dans le périmètre de protection / végétalisation / corridors de passage /...). Nous pouvons citer dans notre secteur certaines interrogations légitimes non exhaustives : champs éoliens et photovoltaïques / carrières / zones artisanales / tourisme de masse / sites d'escalade / pratique de quad commercial etc...

Chaque site est encadré par un comité de pilotage qui définit des objectifs de conservation et des mesures de gestion.

Ayant été interpellé par plusieurs personnes s'interrogeant sur les limites des zones Natura 2000 sur le secteur de Lablachère, je vais vous proposer un cheminement pour que vous puissiez y accéder.



Vous vous connectez sur internet au site : www.geoportail.gouv.fr (site gratuit)

1. Tapez « Lablachère » dans l'onglet « chercher un lieu »
2. Dans « l'onglet cartes » en haut à gauche » / aller à « voir tous les fonds de carte » / choisir « carte IGN classique »
3. Ressortir du menu « fonds de carte » et aller dans données thématiques / développement durable, énergie / espaces protégés / sites Natura2000 au titre de la directive habitats
4. Les zones vont ainsi apparaître : en zoomant, vous verrez les zones de façon plus précise et si vous « cliquez » sur la zone, vous verrez apparaître toutes les caractéristiques de la zone (communes / superficie / caractéristiques de l'habitat / enjeux /...).

Vous pouvez également dans ces données thématiques avoir de nombreux renseignements comme « photographies aériennes 1950-1965 » qui vous permettra de voir l'évolution de l'urbanisation sur notre territoire... À vous de chercher...

Pour aller plus loin : <https://environnement.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/natura-2000>

Yannick MARCHAL

CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Chaque année nous organisons une petite réception pour accueillir les nouveaux résidents.

A cette occasion, nous leur présentons l'équipe municipale, les services, les projets municipaux et les associations qui animent notre village.

Un moment de convivialité qui permet d'établir un premier contact et de découvrir les richesses de notre commune

Cette cérémonie aura lieu cette année le **jeudi 20 juin à 18h30** à la mairie.

N'oubliez pas de nous faire part de votre participation en vous inscrivant auprès du secrétariat de la Mairie.

Lysiane FRÉMON, Adjointe en charge des associations

AIRE DE JEUX

Le portique de balançoire de l'aire de jeux des enfants à l'espace Julienne Marcy méritait d'être changé.

Il a été remplacé par celui qui appartenait au Sou des écoles de Lablachère qui n'avait pu être installé dans la cour de l'école faute de place.

Les enfants pourront désormais profiter d'une nouvelle balançoire et nous remercions très sincèrement pour ce don le Sou des écoles et les parents d'élèves.

Lysiane FRÉMON, Adjointe en charge des associations



BILAN DU BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL 2023

Le bulletin municipal annuel a été finalisé et distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Lablachère. Les retours que nous avons eus par courriers, mails, ou communications téléphoniques ont tous exprimé la satisfaction de nos habitants tant sur la présentation que sur les articles diffusés.

Grâce à l'adhésion de nombreux commerçants et entreprises cette opération a été un succès :

- Recettes encarts souscrits par les financeurs : 4 760€
- Coût de l'impression du BM Annuel 2023 : 4 428€ soit un excédent de 332€.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les souscripteurs d'encart, notre imprimeur ARDESCA PRINT pour sa patience et son savoir-faire, ainsi que tous les rédacteurs des articles de ce bulletin municipal, sans oublier notre distributeur DEEN DIFFUSION.

L'opération sera très certainement renouvelée pour l'année 2024.

Nicole DJIANN

SOLIDARITÉ PAYSANNE

Nous sommes conscients des difficultés récurrentes du milieu agricole et nous restons très attentifs à son avenir à travers la crise actuelle qu'il traverse.

Permettez-moi de partager sur « Solidarité Paysans » une association loi 1901 qui vient en aide aux agriculteurs de Drôme et Ardèche en difficulté.

Vous trouverez toutes les informations sur l'action de cette association en cliquant sur le lien

<https://solidaritepaysans.org> ou encore <https://vimeo.com/757588947>

Jean-Pierre LAPORTE

PANNEAUPOCKET

Nous vous remercions d'avoir téléchargé l'application PanneauPocket qui vous permet de connaître en temps réel les alertes et toute l'actualité de votre commune.

Voilà 10 mois que nous communiquons avec vous par ce moyen.

Actuellement il y a 590 smartphones ou tablettes qui possèdent Lablachère dans leurs favoris.

A titre indicatif, cela représente l'équivalent de 56 % des foyers de la commune.

C'est nettement mieux qu'ALERTE INFO que nous utilisions précédemment, d'autant plus qu'avec

PanneauPocket les habitants ne sont pas obligés de donner leur adresse mail et l'anonymat des inscriptions est garantie.

Nous vous invitons à parler de cette application autour de vous et à encourager les habitants à télécharger cet outil pour qu'il devienne le plus efficace possible.

Bien sûr, les élus et les secrétaires restent à la disposition de chacun afin d'apporter une aide pour enregistrer cette application.

Nicole DJIANN

Aucun article n'a été proposé

LE MOT DES ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ

L'association a été créée en juin 2012, sous la présidence de Guy Carrier pendant 11 ans puis par Jean-Claude Almeras pendant 2 ans.

Elle permet aux habitants de Lablachère et des communes environnantes de se retrouver chaque semaine afin de combattre l'isolement pour certains ou développer de nouveaux liens sociaux. On y pratique des activités de loisirs en salle et en extérieur. À ce jour, le club compte environ 140 adhérents.

La cotisation est de 20 € ce qui donne accès à toutes les activités et événements au sein du club tout au long de l'année ainsi qu'au droit de vote en assemblée générale.

La nouvelle équipe dirigeante, composée de 10 personnes élues lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2023, est bien décidée à rendre l'association encore plus attractive. Elle se propose d'organiser chaque mois, en plus des activités habituelles, un événement festif ouvert à tous les adhérents.

Après la traditionnelle galette des rois, le bureau qui se réunit une fois par mois, à d'ores et déjà prévu : un spectacle en février à la Ferme Théâtre, un voyage touristique à Marseille en mars, une chasse aux œufs avec omelette de Pâques le lundi 1er avril, un apéritif dinatoire en avril, un repas dansant en juin, en juillet et août plusieurs tournois de boules ouverts aux touristes. Rallye pédestre et castagnade sont aussi au programme de la rentrée de septembre.

Le dimanche 20 octobre, le club organisera une manifestation pour Octobre Rose, campagne annuelle de communication pour sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et récolter des fonds pour la recherche. Les sorties et spectacles peuvent être ouverts aux personnes non adhérentes au club de Lablachère avec pré-inscriptions.

L'association utilise principalement les deux salles d'animation municipales situées rue de la République et les terrains de boules de l'espace Julienne Marcy.

- Le lundi, de 13h45 à 15h45, le groupe de chant, composé d'une vingtaine de passionnés, hommes et femmes, se réunit pour un moment de convivialité et attend de nouveaux chanteurs.

- Mardi et jeudi après-midi les salles sont réservées aux joueurs et joueuses de cartes. Les mêmes jours, les joueurs de boules évoluent sur le terrain municipal voisin. Certains rejoignent les joueurs de cartes autour d'un goûter commun.

- Les randonneurs se fixent rendez-vous tous les mardis en début d'après-midi pour une marche d'environ 2h à 2h30.

- Les danseuses de country se regroupent dans une salle le vendredi à 14h30.

- Le club de l'Amitié a créé une nouvelle animation avec l'ouverture d'un atelier d'activités créatrices manuelles telles que le scrapbooking, le patchwork, l'origami, la couture, la peinture, qui se déroulera le jeudi après-midi, une à deux fois par mois.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à rejoindre les différents groupes ou prenez contact avec notre Présidente,

Marie-Thérèse Bouvy :

- Par mail : club.amitie.lablachere@gmail.com
- par téléphone 06.73.40.66.21

Venez vite nous rejoindre

Marie-Thérèse BOUVY

COMMUNE DE LABLACHÈRE

FESTIVITÉS 2024

FÉVRIER		
11/02	Sou des écoles	Belote à 14h
16/02	Sou des écoles	Belote à 19h
MARS		
15/03 au 17/03	Sou des écoles	Concours de pétanque
22/03 au 24/03	Le Péage	Vide dressing + bourse aux jouets
28/03 au 31/03	La Péquelette	Pétanque
AVRIL		
01/04	Club de l'amitié	Omelette de Pâques
07/04	Pat et Tac	Café
14/04	Les Vieux Boulons	Repas, expo de voitures
18/04	Club de l'amitié	Apéritif dînatoire
20/04 au 21/04	Comité d'animation	Carnaval
27/04	Votiers	Fête votive intercommunale
MAI		
01/05	Les Vieux Boulons	Sortie
02/05 au 06/05	La Péquelette	150 jeux
09/05	Pat et Tac	Café de 7h à 9h
12/05	Pat et Tac	Café de 7h à 9h
20/05	Les Vieux Boulons	Repas
25/05 au 26/05	Le Péage	Vide grenier
JUIN		
08/06 au 09/06	Comité d'animation	Les années 80
13/06 au 15/06	Sou des écoles	Fête des écoles
20/06 au 22/06	La Péquelette	Les 12h de pétanque
22/06	Le Péage	Fête de l'école
JUILLET		
07/07	Les Tacots	Café
14/07	Les Vieux Boulons	Sortie mobylettes
19/07	Comité d'Animation	Théâtre
20/07 au 21/07	Comité d'Animation	Fête du village
09/07 au 16/08	Club de l'Amitié (Les mardis et vendredis)	Espace JULIENNE MARCY Jeux de boules à 19h
AOÛT		
18/08	Les Vieux Boulons	Repas
30/08 au 31/08	Les Votiers	Repas
SEPTEMBRE		
01/09	Les Vieux Boulons	Café et pique-nique
01/09	Les Votiers	Bal
02/09	Les Votiers	Pétanque
13/09 au 15/09	Sou des écoles	Vide grenier
25/09	La Commune	Repas des sages
29/09	Téléthon avec l'assistance de l'ADMR	Loto
OCTOBRE		
05/10 au 06/10	Comité d'Animation	Repas d'automne
12/10 au 13/10	Sou des écoles	Loto
19/10 au 20/10	Club de l'Amitié	Octobre Rose
NOVEMBRE		
02/11	Sou des écoles	Halloween
DÉCEMBRE		
06/12 au 08/12	Téléthon + Marché de Noël	